

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À L'UC SUR LA  
DEMANDE RELATIVE AUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2016-2017**

---

**BI-ÉNERGIE ET TARIF DT**

**1. Référence :** Pièce C-UC-0009, p.37.

**Préambule :**

Après avoir considéré plusieurs scénarios de calibrage du tarif DT, UC convient que « *le calibrage du tarif DT basé sur des besoins de chauffage plus importants n'est pas une panacée...* »

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez indiquer si le « calibrage du tarif DT par rapport au tarif D » est un concept vraiment utile et nécessaire.
- 1.2 Veuillez élaborer sur d'autres possibilités de rémunérer les clients qui acceptent d'assumer les coûts et la responsabilité d'entretenir un système de bi-énergie sur la base des coûts évités qu'ils génèrent en s'effaçant à la pointe.